



CS_2025_44

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL

Séance du 28 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre, à neuf heures trente, se sont réunis, Salle du Lavoir « Maison des Associations » à MÉSANGER, sur convocation adressée le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Édith MARGUIN (*pouvoir reçu de P. CADOREL*) ; **ESTUAIRE ET SILLON** : Pierre LAUDEN et Patrick CORBEL ; **RÉGION DE BLAIN** : Jean-François RICARD et Martin PELE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Jean-Luc GRÉGOIRE et Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Jean-Luc BESNIER, Christine CHEVALIER, Yves DAUVE, Paul SEZESTRE et Armel VION ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Jean-Michel CLAUDE, Patrick BUCHET, Jacques PRAUD (*pouvoir reçu de L. MERCIER*) et Luc LEPICIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de Y. TAILLANDIER*), Didier BROUSSARD et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Marie-Line BOUSSEAU (*pouvoir reçu de P. EVAIN*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : Mickaël DERANGEON (*pouvoir reçu de F. SANCHEZ*) ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Patrick BERNIER, Claude CAUDAL (*pouvoir reçu de R. CHARBONNIER*) et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : Jacques LEGENDRE ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Jean-Emmanuel CHARRIAUX, Pascal DABIN, Frédéric LAUNAY, Denis THIBAUD (*pouvoir reçu de J.-G. CORNU*) , Jean-Marc JOUNIER et Bernard GENDRONNEAU

Secrétaire de séance : Jacques PRAUD

Titulaires : 57

Quorum : 29

Présents : 31

Votants : 38

Pouvoirs : 7

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Philippe CADOREL (*pouvoir donné à E. MARGUIN*), Philippe PADIOLEAU et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : Yoann DORNER et Yves TAILLANDIER (*pouvoir donné à F. MILLET*) ; **RÉGION DE BLAIN** : Joël ARIZA ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Jean-François CHARRIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Christine CHEVROLIER (BLANCHET), Laurent MERCIER (*pouvoir donné à J. PRAUD*) et Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : David MOISAN et Philippe BIDON ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Raymond CHARBONNIER (*pouvoir donné à C. CAUDAL*), Alain COUTRET et Pascal EVAIN (*pouvoir donné à ML. BOUSSEAU*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : Cédric BIDON, Benoît BOULLET, Jean-Michel BRARD, Yvon JACOB, Luc NORMAND et Thierry RICCI ; **REDON AGGLOMÉRATION** : Fabrice SANCHEZ (*pouvoir donné à M. DERANGEON*) ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Bernard BELLANGER, Jean-Guy CORNU (*pouvoir donné à D. THIBAUD*), Thierry GRASSINEAU, Youssef KAMLI, Joseph LANCREROT, Pascal PAILLARD et Vincent YVON.

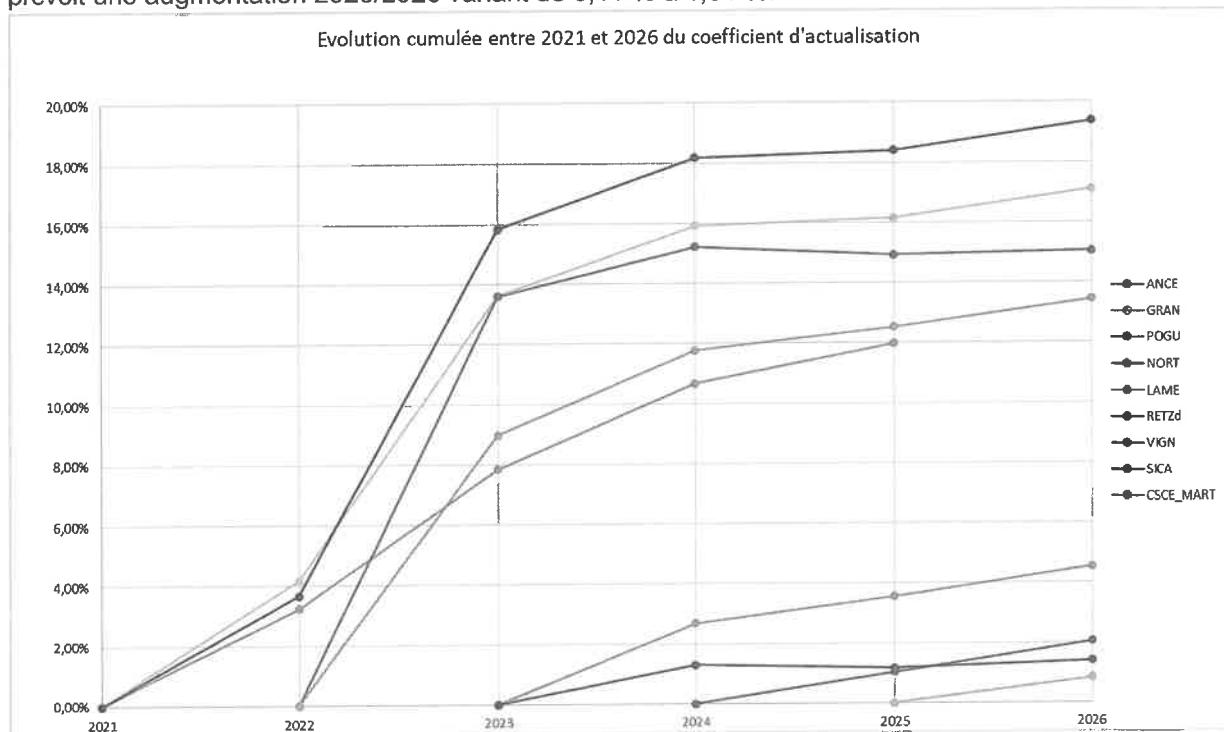
VOTE DU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES 2026 POUR LES TRAVAUX ET PRESTATIONS ANNEXES_PENALITES

Le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) d'atlantic'eau est l'outil permettant de facturer les travaux de branchement et les prestations annexes à un tarif unique à tous les abonnés du territoire. Il définit également les pénalités applicables aux abonnés. Il est réexaminé chaque année.

Les recettes (REM_AE) sont facturées, encaissées puis reversées intégralement à atlantic'eau par les délégataires.

La rémunération des délégataires (REM_DELEG) se fait à l'aide du bordereau de chaque délégation de service public.

Les prix unitaires des BPU contractuels des délégataires sont mis à jour chaque année par le calcul d'un coefficient d'actualisation défini dans chaque délégation de service public. Les évolutions et perspectives de ces coefficients d'actualisation pour 2026 sont présentées ci-dessous. A ce stade, on prévoit une augmentation 2025/2026 variant de 0,11 % à 1,01 %.



D'autre part, l'équilibre Recettes/Dépenses doit également être examiné.

Pour l'année 2024, il était le suivant :

	2022	2023	2024
	Total	Total	Total
TLE	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.
REM_AE	3 935 966 €	3 939 614 €	3 854 190 €
REM_Délégataires	3 807 711 €	3 595 357 €	3 256 095 €
Recettes/dépenses	128 256 €	344 257 €	598 095 €
Ecart recettes/dépenses	3,4%	9,6%	18,4%

L'équilibre Recettes/Dépenses au 1^{er} semestre 2025 est le suivant :

2025	
TLE	Total € H.T.
REM_AE	1 441 320 €
REM_Délégataires	1 438 085 €
Recettes/dépenses	3 235 €
Ecart recettes/dépenses	0,2%

Pour rappel, fin 2024, vu la projection des actualisations 2025 et afin de garantir l'équilibre recettes/dépenses en 2025, les tarifs de l'ensemble des lignes du BPU avaient été augmentés de 2,5 %, à l'exception des pénalités des lignes 53, 56, 59, 60, 61 et 62.

Afin de fixer les tarifs 2026, de nouvelles projections de l'équilibre recettes/dépenses pour 2025 et 2026 ont été établies :

	au tarif 2025	au tarif 2025	au tarif 2025 + 1%	au tarif 2025 + 2%	au tarif 2025 + 3%
	2025	2026	2026	2026	2026
recettes-dépenses	6 470 €	-76 552 €	-47 725 €	-18 899 €	9 928 €
Ecart recettes/dépenses	0,2%	-2,6%	-1,6%	-0,6%	0,3%

Lors de sa séance en date du 05 novembre 2025, le Bureau syndical propose :

- d'augmenter les tarifs du BPU 2025 de 3,00% pour le BPU 2026, y compris les pénalités.

Le BPU pour l'année 2026 est présenté aux membres du comité syndical.

Suite à ces informations,

Le Comité syndical.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de bordereau de prix unitaires 2026,

**Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité :**

- D'APPROUVER les tarifs 2026 ainsi que les pénalités 2026 du Bordereau de Prix Unitaires pour les travaux de branchements et prestations annexes présentés en annexe,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Frédéric MILLET

CS_2025_44

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 02/12/2025
 - sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 03/12/2025

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.

**Bordereau des Prix Unitaires d'atlantic'eau
TARIFS 2026
TRAVAUX ET PRESTATIONS ABONNES**

		unité	Prix unitaire € HT
2026			
BRANCHEMENTS			
1	Réalisation de branchement neuf pour une longueur inférieure ou égale à 7 ml (mesuré à partir de l'axe de la voie ou à partir de la canalisation de distribution dans le cas des rues canalisées de chaque côté), terrassement et toute sujexion incluse, y compris l'ensemble de prise en charge électro-soudé si raccordement sur canalisation en PEHD, la pose et la fourniture du compteur et du clapet anti-retour type EA et en respectant le CCTP travaux de la Collectivité		
1.1	Travaux réalisés sous chaussée non revêtue		
1.1.1	- Diamètre nominal 20mm -Extérieur 25mm	Ft	916 €
1.1.2	- Diamètre nominal 25mm -Extérieur 32mm	Ft	1 001 €
1.1.3	- Diamètre nominal 30mm -Extérieur 40mm	Ft	1 152 €
1.1.4	- Diamètre nominal 40mm -Extérieur 50mm	Ft	1 453 €
1.1.5	- Diamètre nominal 60mm	Ft	2 483 €
1.1.6	- Diamètre nominal 80mm	Ft	3 267 €
1.1.7	- Diamètre nominal 100mm	Ft	3 790 €
1.2	Travaux réalisés sous chaussée revêtue		
1.2.1	- Diamètre nominal 20mm -Extérieur 25mm	Ft	1 078 €
1.2.2	- Diamètre nominal 25mm -Extérieur 32mm	Ft	1 156 €
1.2.3	- Diamètre nominal 30mm -Extérieur 40mm	Ft	1 294 €
1.2.4	- Diamètre nominal 40mm -Extérieur 50mm	Ft	1 633 €
1.2.5	- Diamètre nominal 60mm	Ft	2 614 €
1.2.6	- Diamètre nominal 80mm	Ft	3 398 €
1.2.7	- Diamètre nominal 100mm	Ft	3 920 €
2	Plus-value pour réalisation de branchement au-delà de la longueur forfaitaire de 7ml (mesuré à partir de l'axe de la voie ou à partir de la canalisation de distribution dans le cas des rues canalisées de chaque côté)		
2.1	Diamètre nominal 20mm -Extérieur 25mm	ml	43 €
2.2	Diamètre nominal 25mm -Extérieur 32mm	ml	45 €
2.3	Diamètre nominal 30mm -Extérieur 40mm	ml	50 €
2.4	Diamètre nominal 40mm -Extérieur 50mm	ml	74 €
2.5	Diamètre nominal 60mm	ml	90 €
2.6	Diamètre nominal 80mm	ml	107 €
2.7	Diamètre nominal 100mm	ml	146 €
3	Modification d'un branchement existant		
3.1	Forfait déplacement et main d'oeuvre pour petite intervention, compris terrassement manuel si nécessaire, d'une durée inférieure à 1 heure	Ft	70 €
3.2	Plus value au prix 3.1 pour heure supplémentaire	h	56 €
3.3	Forfait déplacement et main d'oeuvre pour intervention avec terrassement à l'aide d'engin mécanique, d'une durée inférieure à 2 heures	Ft	261 €
3.4	Plus value au prix 3.3 pour heure supplémentaire	h	137 €
3.5	Fourniture et mise en œuvre de matériaux sable ou grave en remblai, évacuation des déblais	m ³	45 €
3.6	Démolition et réfection à l'identique de surface en matériaux enrobé, ciment ou béton	m ²	96 €
3.7	Démontage et réfection à l'identique de surface pavée	m ²	207 €
3.8	Forfait pour raccordement sur installation privée à la demande de l'abonné ou de la collectivité	Ft	72 €
3.9	Fourniture de tube polyéthylène en tranchée déjà ouverte, fourreau ou élévation, diamètre 25 ou 32 mm, pour une longueur inférieure à 3 m, compris pièces de raccordement	Ft	16 €
3.10	Plus value au prix 3.9 pour longueur supplémentaire, diamètre 25 ou 32 mm, au-delà de 3m	ml	3 €
3.11	Fourniture de tube polyéthylène en tranchée déjà ouverte, fourreau ou élévation, diamètre 40 ou 50 mm, pour une longueur inférieure à 3 m, compris pièces de raccordement	Ft	41 €
3.12	Plus value au prix 3.11 pour longueur supplémentaire, diamètre 40 ou 50 mm, au-delà de 3m	ml	6 €
3.13	Fourniture de robinet d'arrêt, diamètre 15 ou 20 mm, compris pièces de raccordement	u	22 €
3.14	Fourniture de robinet d'arrêt, diamètre 30 mm, compris pièces de raccordement	u	41 €
3.15	Fourniture de robinet d'arrêt, diamètre 40 mm, compris pièces de raccordement	u	61 €
3.16	Fourniture de robinet de puisage après compteur, col de cygne	u	66 €
3.17	Fourniture d'un collier obturateur	u	73 €
REGARDS ET NOURRICES			
11	Fourniture et pose d'un regard de compteur, compris pièces de raccordement		
11.1	Citerneau rectangulaire en polypropylène pour compteur de 15 à 40 mm - couverture haute résistance, classe A15, sous dépendance - console inox de support du compteur		
11.1.1	- pour compteur 15 à 20mm, ou pour nourrice 2 compteurs 15 mm	U	196 €
11.1.2	- pour compteur 25 à 40mm, ou pour nourrice 3 à 6 compteurs 15 mm	U	305 €
11.2	Citerneau rectangulaire en polypropylène pour compteur de 15 à 40 mm - couverture en fonte, classe B125, sous dépendance- console inox de support du compteur		
11.2.1	- pour compteur 15 à 20mm, ou pour nourrice 2 compteurs 15 mm	U	310 €
11.2.2	- pour compteur 25 à 40mm, ou pour nourrice 3 à 6 compteurs 15 mm	U	421 €

		unité	Prix unitaire HT
11.5	Regard compact hors gel pour compteur d'eau, profondeur mini 0,8m, tête réglable en hauteur et inclinable- robinetterie métallique - tampon classe résistance B125 - console inox de support du compteur	U	286 €
11.6	Regard compact hors gel pour compteur d'eau, profondeur mini 0,8m, tête réglable en hauteur et inclinable- robinetterie métallique - tampon fonte classe résistance C250, sous voirie - console inox de support du compteur	U	330 €
11.8	Borne non encastrée de comptage résistante au gel, porte pré isolée - robinetterie et serrure métallique - console inox de support du compteur	U	359 €
11.10	chambre pour poste de comptage diamètre 60 à 100 mm, préfabriquée ou maçonnerie, y compris couverture classe B125 sous dépendance - le m ² de surface intérieure	m2	588 €
11.11	chambre pour poste de comptage diamètre 60 à 100 mm, préfabriquée ou maçonnerie, y compris couverture C250 sous voirie - le m ² de surface intérieure	m2	719 €
11.12	Fourniture et pose d'une porte de borne non encastrée à la demande de l'usager et après acceptation du devis par l'usager (y compris charnière, déplacement inclus)	U	131 €
12	Par point de comptage à installer (compteur exclus), Fourniture et pose de nourrice 2 à 6 compteurs 15 mm pour immeuble collectif, réalisée en polyéthylène électro-soudée, ou avec raccords laiton vissés, compris rail support inox, robinet d'arrêt verrouillable et clapet anti-retour type EA pour chaque compteur,	U	70 €
COMPTEURS			
21	Fourniture et pose d'un compteur neuf sur un branchement non équipé (ou moins-value pour non pose d'un compteur sur branchement neuf)		
21.1	Compteur diamètre 15mm	U	111 €
21.2	Compteur diamètre 20mm	U	156 €
21.3	Compteur diamètre 30mm	U	277 €
21.4	Compteur diamètre 40mm	U	421 €
21.5	Compteur diamètre 60mm	U	717 €
21.6	Compteur diamètre 80mm	U	1 050 €
21.7	Compteur diamètre 100mm	U	1 313 €
22	Remplacement d'un compteur à la demande de l'abonné ou si détérioration (ouverture/démontage, incendie, chocs, introduction corps étranger, gel, retour d'eau chaude, ...)		
22.1	Compteur de diamètre 15mm	U	146 €
22.2	Compteur de diamètre 20mm	U	165 €
22.3	Compteur de diamètre 25 et 30mm	U	312 €
22.4	Compteur de diamètre 40mm	U	407 €
22.5	Compteur de diamètre 60mm	U	692 €
22.6	Compteur de diamètre 80mm	U	1 045 €
22.7	Compteur de diamètre 100mm	U	1 313 €
23	Mise en place de la radio-relève dans les conditions de l'article 4.3 du RS	U	193 €
PROTECTION DU RESEAU			
31	Fourniture et pose d'un clapet anti-retour contrôlable de type EA sur un branchement non équipé - à la demande de l'abonné - (ou clapet à insert agrégé antipollution NF de type EP, inclus douille de purge), après accord de la collectivité		
31.1	Clapet de diamètre 15 mm et 20 mm	U	67 €
31.2	Clapet de diamètre 25 mm et 30 mm	U	96 €
31.3	Clapet de diamètre 40 mm	U	108 €
31.4	Clapet de diamètre 60 mm	U	489 €
31.5	Clapet de diamètre 80 mm	U	679 €
31.6	Clapet de diamètre 100 mm	U	869 €
31.7	Clapet de diamètre 150 mm	U	1 569 €
EXTENSIONS			
49	Mètre linéaire supplémentaire au-delà de l'extension préconisée par atlantic'eau à la demande de l'abonné	U	42 €
AUTRES PRESTATIONS			
51	Frais d'ouverture ou de réouverture de branchement (art 3.5 RS)	U	68 €
52	Frais de fermeture de branchement à la demande de l'abonné (art 3.5 RS) ou conformément au RS (art 1.4, 5.2, 5.3, 6.5, hors art 4.4)	U	68 €
53	Pénalité pour fermeture de branchement dans le cas d'un refus relatif à l'article 4.4 du RS	U	109 €
54	Frais de premier contrôle des installations privatives d'alimentation en eau, puits, forages, récupération eau de pluie ; déplacement inclus (art 5.3 RS)	U	132 €
55	Frais de deuxième contrôle des installations privatives d'alimentation en eau, puits, forages, récupération eau de pluie ; déplacement inclus (art 5.3 RS)	U	89 €
56	Pénalité pour déplacement en cas de refus d'accès à la propriété privée pour contrôle des installations privatives (art 5.3 et 6.5 RS)	U	109 €
57	Frais de vérification du bon fonctionnement du compteur (étalonnage sur banc) à la charge de l'abonné (art 4.5 RS)	U	151 €
58	Frais de rendez-vous pour lecture du compteur après deux années consécutives sans accès (art 4.3 RS)	U	55 €
59	Pénalité pour rendez-vous sans suite pour accès au compteur (art 4.3 et 6.5 RS)	U	109 €
60	Pénalité pour intervention illicite sur compteur ou dégradation du compteur (art 4.6 et art 6.5 RS)	U	332 €
61	Pénalité pour vol d'eau et piquage illicite sur installations publiques (art 1.4 et 6.5 RS)	U	518 €
62	Pénalité pour frais de relance (art 6.1 et 6.5 RS)	U	55 €
63	Forfait du premier jour pour consommation provisoire d'eau sur PI comprenant la fourniture, la pose, la dépose du compteur et du clapet anti-retour sur le PI	U	139 €